

## **RENDEZ-VOUS EN VISIO CONFERENCE AVEC UN CONSEILLER DE LA CPAM DE DORDOGNE**

La Caisse Primaire d'assurance Maladie de Dordogne expérimente avec le Centre Communal d'Action Sociale des rendez-vous en visio-conférence à partir de septembre 2024 dans les locaux du CCAS, 2 avenue Jules Ferry – 24110 Saint-Astier.

Cette offre de service permet d'avoir un temps d'échange à distance avec un conseiller de l'Assurance Maladie pour traiter/résoudre des problématiques d'accès aux droits et/ou de soins.

Les modalités de prise de rendez-vous :

- Assurez-vous d'avoir **votre espace personnalisé AMELI actif**
- se rapprocher d'un agent du Centre communal d'action sociale de Saint-Astier au 05 53 02 42 97 pour obtenir un rendez-vous.
- Se munir de sa carte vitale et apporter les documents nécessaires pour traiter la problématique d'accès aux droits
- Après évaluation de la pertinence d'un rendez-vous en visio-conférence pour l'utilisateur, la demande de rendez-vous sera traitée par un agent du Centre Communal d'Action Sociale
- Les plages de rendez-vous seront de 30 minutes
- L'agent social connectera l'utilisateur au poste informatique, lancera la visio-conférence et assurera la confidentialité des échanges de l'assuré.